Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260320-DELIB200326003-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 mars 2026	Le vendredi vingt mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	**Présents** : ABGRALL David, DIDOU Charlez, EDERN Carole, GRALL Florence, GUEGUEN Serge, HALLER Patrick, LAURANS Delphine, LE LEZ Laurie, LE REST Jocelyne, MILIN Catherine, MONTAC Henri, MUZELLEC Marie-Catherine, OLLIVIER Serge, PONTU Jacques, RAZIL Jean-Luc
Secrétaire de Séance Serge OLLIVIER	
N° Délibération	**DELIB200326003**

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait en début de mandat en 2020 de 4 adjoints puis à ce jour en fin de mandat de 3 adjoints suite aux différentes modifications du tableau des élus.

Le Maire propose de créer 4 postes d'adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de créer 4 postes d'adjoint au maire.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jacques PONTU



Le Secrétaire de séance,
Serge OLLIVIER

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le